

ANOM, Registres matricules militaires

cote : FR ANOM 1 RM 36 / Eldin Léon Charles Joseph / classe : 1888

Nom : <i>Eldin</i> Prénoms : <i>Léon Charles Joseph</i> Surnom :		Numéro matricule du recrutement : <i>314</i> Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL. Né le <i>1 décembre 1868</i> , à <i>Joyeuse</i> , canton d <i>du dit</i> , département de <i>l'Ardèche</i> , résidant à <i>Maison-Carré</i> , canton d <i>du dit</i> , département d <i>Alger</i> , profession de <i>Écrivain</i> fils de <i>Charles Joseph</i> et de <i>Antoinette Marie Léonie</i> , domiciliés à <i>Maison-Carré</i> , canton d <i>du dit</i> , département d <i>Alger</i>		SIGNALLEMENT. Cheveux <i>bruns</i> , sourcils <i>noirs</i> Yeux <i>châtain</i> , front <i>décoloré</i> nez <i>moyen</i> , bouche <i>moyenne</i> menton <i>ronde</i> , visage <i>ovale</i> Taille : 1 m. <i>64</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. cent. MARQUES PARTICULIÈRES :	
N° de tirage dans le canton d		Degré d'instruction : générale (1) <i>1.2.3</i> militaire (2)	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.) <i>Non dispensé. Bon à l'enseignement.</i> Compris dans la <i>3</i> partie de la liste du recrutement cantonal. (partie).		Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3). Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.) Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. D. domicile en R. résidence. Dates. Communes. Subdivisions de régions.	
Passé dans la de l'armée active le		Numéro au contrôle spécial du Recrutement.	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. A accompli une 1 ^{re} période d'exercices dans l du au A accompli une 2 ^e période d'exercices dans l du au Passé dans l'armée territoriale le		ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS la disponibilité de l'armée active. la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de la LIBÉRATION du service militaire.	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. A accompli une période d'exercices dans l du au Passé dans la réserve de l'armée territoriale le Libéré du service militaire le		(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872. (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau. (3) Pour les hommes compris dans la 4 ^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.	